

PRÉVENTION & CONTRÔLE DE L'INFECTION

MRSA infection

Lors d'une infection à MRSA, les bactéries sont beaucoup plus nombreuses que lors du portage simple, raison pour laquelle le résident doit être sous MA.

Agent infectieux

- Staphylocoque aureus résistant à la méthycilline
- Bactérie résistante aux antibiotiques de la classe des pénicillines
- Elle se situe sur la peau et peut causer des infections de la peau, du sang, de l'urine ou des voies respiratoires

Mode de transmission

- Par contact direct avec la peau du résident
- Par contact indirect, via les mains contaminées des soignants, l'environnement contaminé ou le matériel de soins contaminé
- Par gouttelettes, si pneumonie à MRSA et le résident tousse

Période de contagiosité

- Variable selon le type d'infections

Mesures additionnelles (MA) à mettre en place

Contact



Gouttelettes (si toux)



Durée des MA

- Jusqu'à la fin du traitement antibiotique

Traitement de décolonisation

- Sur prescription médicale dans certains contextes particuliers :
 - Résident hémodialysé, en attente d'une chirurgie orthopédique prothétique ou cardiaque ou porteur d'un VRE

PRISE EN CHARGE DU RESIDENT SOUS MESURES ADDITIONNELLES

Équipement de protection individuel pour le personnel

- **Désinfection des mains à la solution hydroalcoolique 70% ou plus**
- Sur-blouse si contact direct avec le résident ou son environnement, ou si risque d'exposition à des liquides biologiques.
- Gants seulement si risque d'exposition aux liquides biologiques ou lors de l'utilisation d'un produit détergent-désinfectant
- Masque chirurgical seulement si toux et contact à < 2 mètres
- Lunettes de protection si toux et contact à < 2 mètres

Affiches signalétiques

Sur la porte de la chambre :

Extérieur

Intérieur

Si toux :

Intérieur

Extérieur



<i>Matériel de soins</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Privilégier le matériel à usage unique • Si possible, dédier le matériel de soins à usage multiple au patient pendant la durée de l'isolement
<i>Linge et vêtements</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Filière habituelle, selon Précautions Standard • Sacs usuels, double emballage si souillé avec des liquides biologiques
<i>Vaisselle</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Filière habituelle, selon Précautions Standard (pas de vaisselle jetable)
<i>Déchets</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Filière habituelle (déchets urbains), selon Précautions Standard
<i>Sanitaires</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Si pas de WC privé dans la chambre, installer une chaise percée dédiée au chevet ou dédier un WC commun à l'usage du résident
<i>Circulation</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Le résident doit rester en chambre jusqu'à la fin du traitement antibiotique
<i>Voisin de chambre</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Le voisin peut rester dans la même chambre si un isolement géographique à >2 mètres du résident contaminé est possible. • Le voisin peut circuler librement hors de la chambre.
<i>Visiteurs</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Les visiteurs doivent revêtir le même équipement de protection que le personnel et se désinfecter les mains à l'entrée et à la sortie de la chambre • Chaque visiteur doit être informé des mesures à respecter par un collaborateur soignant avant la 1^{ère} visite

NETTOYAGE/DESINFECTION

<i>Environnement</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Nettoyage-désinfection des surfaces/objets fréquemment touchés par le résident (table, table de chevet, poignées de porte, accoudoir, télécommande ...) minimum 1x/jour avec le produit détergent-désinfectant habituel • Utiliser un simple détergent ou savon noir pour le sol • Nettoyage-désinfection <u>terminal</u> (toutes les surfaces, changement de draps, linge de bain, rideau) de la chambre et des WC à la levée de l'isolement
<i>Linge et vêtements</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Nettoyage de la literie et du linge de bain à la machine à 60°C (selon PS) • Nettoyage des vêtements du résident à minimum 40°C (selon PS) • Changer la literie et le linge de bain à la levée de l'isolement
<i>Matériel de soins</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Nettoyage-désinfection du matériel de soins avec le produit usuel avant de le sortir de la chambre

DECLARATION OBLIGATOIRE

Médecin cantonal	<ul style="list-style-type: none"> • Non, sauf si flambée de cas (≥ 2 cas liés entre eux)
Infirmière PCI	<ul style="list-style-type: none"> • Non, sauf si flambée de cas (≥ 2 cas liés entre eux)